

LOGNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le lundi 20 décembre 2010, à 19h30, à l'Hôtel de Ville.

1. Compte rendu du conseil municipal du 22 novembre 2010.
2. Décision modificative budgétaire n°1.
3. Admission en non valeur.
4. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2011.
5. Constitution d'une provision à hauteur du risque d'irrecouvrabilité sur compte de tiers.
6. Constitution d'une provision pour risque de perte de change.
7. Tarifs du recueil des actes administratifs.
8. Tarifs de reproduction des documents administratifs.
9. Tarifs de droits de place pour les forains.
10. Tarifs du mètre linéaire pour la fête foraine.
11. Tarifs des droits de place et de voirie.
12. Tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes familiales et prestations complémentaires.
13. Tarifs de mise à disposition de la salle du Citoyen et prestations complémentaires.
14. Tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes associatives et prestations complémentaires.
15. Demande de dérogation au repos dominical pour le magasin la halle aux chaussures.
16. Demande de dérogation au repos dominical pour le magasin 4 murs.
17. Recensement général de la population/Rémunération des agents recenseurs.
18. Subvention aux coopératives scolaires de septembre à décembre 2010.
19. Subvention aux Fédérations et associations de parents d'élèves pour l'année 2011.
20. Tarification des frais de scolarité applicables aux autres communes.
21. Avenant n°4 à la convention de réciprocité des frais de scolarité avec la commune de Croissy-Beaubourg pour les élèves en CL.I.S.
22. Avenant n°5 à la convention de réciprocité des frais de scolarité avec la commune d'Emerainville pour les enfants scolarisés en CL.I.S.
23. Modification du tableau des emplois.
24. Renouvellement du contrat enfance jeunesse.
25. Rapport annuel du C.P.R.H.
26. Acomptes sur subvention à certaines associations.
27. Convention unique d'objectifs et de moyens entre la commune de Lognes et la M.J.C/M.P.T. Camille Claudel.
28. Communications du Maire.
- * Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
29. Informations.

En Mairie, le

Michel RICART,

**Approuvé par le Bureau Municipal
du 06 décembre 2010.**

Maire de Lognes,
Président du SAN
de Marne-la-vallée/Val Maubuée